

Communiqué conjoint du Gouvernement de Guinée et l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la lutte contre les violences sexuelles

Madame Margot Wallström, Représentante Spéciale du Secrétaire-Général chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, a visité la Guinée du 17 au 18 novembre 2011.

L'objectif de la visite était d'écouter les victimes des violences sexuelles, mais aussi le Gouvernement de Guinée pour mieux comprendre les actions déjà entreprises et les perspectives pour résoudre ce problème. L'objectif était également de susciter l'appui de l'ONU aux victimes et au Gouvernement de Guinée.

La Représentante Spéciale Wallström a rencontré des organisations non-gouvernementales (ONGs) locales et des victimes des crimes graves qui ont été commis au stade à Conakry le 28 septembre 2009.

La visite a été facilitée par le Gouvernement de Guinée et la Représentante Spéciale Wallström a eu plusieurs réunions avec des représentants du Gouvernement, notamment avec Monsieur le Ministre de la Justice Maître Sow, Madame la Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Feminine et de l'Enfance Konaté, Monsieur le Directeur du Cabinet du Ministre Délégué de la Défense Nationale, le Général Aboubacar Camara, et Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères Diané.

La Représentante Spéciale Wallström a complimenté le Gouvernement pour sa disponibilité de bien vouloir discuter sur les questions qui relèvent de son mandat.

La Représentante Spéciale Wallström a reconnu que l'histoire de la Guinée est complexe dans le domaine des droits de l'Homme et comprend très bien les défis auxquels le Gouvernement doit faire face.

Le Ministre de la Justice Maître Sow a, pour sa part, remercié la Représentante Spéciale Wallström, et a exprimé la disponibilité du Gouvernement de Guinée de lutter contre l'impunité pour les violences sexuelles et de promouvoir les droits des victimes. En outre, le Ministre de la Justice Maître Sow a accueilli favorablement l'offre de l'Equipe des experts sur l'état de droit d'assister les efforts actuels du Gouvernement de lutter contre l'impunité des violences sexuelles, y inclus une assistance technique au Panel des juges.

Suite aux discussions, le Gouvernement de Guinée également s'engage à :

- Combattre l'impunité pour les violences sexuelles, y inclus la mise en place d'une politique de tolérance zéro ;
- Exécuter les recommandations de la Commission internationale d'enquête sur les crimes graves du 28 septembre 2009 ;
- Assurer l'application d'un code de conduite des forces de sécurité du pays qui tient compte de la prévention des violences sexuelles ;

- Renforcer les réformes du secteur de sécurité en tenant compte du respect des principes fondamentaux des droits de l'homme ;
- Dialoguer avec les victimes des crimes du 28 septembre 2009 parmi lesquelles celles qui ont subi les violences sexuelles ;
- S'engager avec la société civile afin d'assurer les réparations et la réconciliation nationale.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) continuera à appuyer le Gouvernement de Guinée pour mettre en place des mesures de prévention pour éviter l'occurrence des crimes analogues.

L'ONU est également prête à offrir un appui aux forces de sécurité nationale en ce qui concerne la formation sur la prévention des violences sexuelles et la promotion des droits de la femme.

FIN